

Le 08/10/2022

# INTRAIL-MUROS 2023

## RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION



**Organisation :** association Intrail – Loi 1901

**Contact association :** [associationintrail@gmail.com](mailto:associationintrail@gmail.com)

**Contact responsable des inscriptions :** L'équipe Klikego [inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com](mailto:inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com)

**Sites internet :** [www.intrailmuros.com](http://www.intrailmuros.com) - <https://www.facebook.com/intrail.muros/>

L'Intrail-Muros 2023 – 7<sup>ème</sup> édition - est une manifestation de type course pédestre urbaine nocturne se déroulant sur la commune de Saint-Malo (35400)

### 2 ÉPREUVES AU PROGRAMME 2023



#### INTRAIL-MUROS INDIVIDUEL

**Date :** Samedi 04 mars 2023

**Lieu :** Saint-Malo

**Distance :** 12KM\*

**Tarif inscription :** 19 euros

**Tee Shirt édition 2023 :** Oui pour tous

**Limite âge :** 16 ans

**Inscription :** exclusivement sur KLIKEGO

**Nombre de participants :** 3000

#### **Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course)**

Gymnase du Naye-Terre-plein du Naye – 35400 St Malo

**Classement :** Sans

**Chronométrage officiel :** Sans

**Ravitaillement :** 1 (arrivée)

**Horaires de départs :** de 20h30 à 21H45

**Matériel obligatoire :** Oui



#### INTRAIL-MUROS CHALLENGE ENTREPRISES

**Date :** Samedi 04 mars 2023

**Lieu :** Saint-Malo

**Distance :** 12KM\*

**Tarif inscription :** 250 euros (de 4 à 6 coureurs par équipe)

**Tee shirt édition 2023 :** oui pour tous

**Limite âge :** 18 ans

**Inscription :** exclusivement sur KLIKEGO

**Nombre d'équipes :** 150

#### **Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course)**

Gymnase du Naye-Terre-plein du Naye – 35400 St Malo

**Classement :** Avec

**Chronométrage officiel :** Avec

**Ravitaillement :** 1 (arrivée)

**Horaires de départs :** de 20h00 à 20h30

**Matériel obligatoire :** Oui

## DATE DE LA MANIFESTATION

Samedi 04 mars 2023

Les 2 épreuves se déroulent à la même date (Individuel et Challenge Entreprises)

## LIEU DE LA MANIFESTATION

Les 2 épreuves se déroulent sur la commune de Saint-Malo (35400) avec les départs et arrivées au Gymnase du Naye – Terre-plein du Naye – 35400 Saint-Malo

## LE PARCOURS

- **Course urbaine nocturne de type Trail Urbain** : le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ». Le parcours est en zone urbaine ou naturel et présente certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocailloux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Le tracé est assez technique et exigeant physiquement. Il réclame une bonne condition physique de la part des participants.
- Le parcours est **commun aux 2 épreuves**.
- La **Distance est de 12km** : le kilométrage pouvant évoluer de +/- 1km jusqu'au 04/03/2023 selon les autorisations de passages délivrés par les propriétaires des « Spots » et de la Ville.
- Le tracé restera confidentiel jusqu'au 04/03/2023 pour préserver la surprise des « Spots » traversés et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires.
- Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté particulière ou un danger lié à la circulation automobile. Le balisage sera lumineux pour une plus grande visibilité. Sur les portions de parcours empruntant la voie publique et restant ouvertes à la circulation motorisée, chaque participant **devra respecter le code de la route** et les indications des « signaleurs ». Le coureur ne respectant pas le code de la route sera seul responsable en cas d'accident.
- **Ouverture** du parcours : 20h00
- **Fermeture** du parcours : 23h30

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux 2 épreuves sont possibles exclusivement sur KLIKEGO (*plateforme internet de gestion en ligne des inscriptions*).

[Lien vers le site des inscriptions](#)

<https://www.klikego.com/inscription/intrail-muros-2023/running-course-a-pied/1413880064129-17>

- **Ouverture des inscriptions**  
Vendredi 28 octobre 2022 à 00h01 pour les 2 épreuves
- **Clôture des inscriptions**  
Vendredi 24 février 2023 à 00h01 pour les 2 épreuves



- **Conditions d'inscriptions**

- **Âge des participants**

**Avoir au moins 16 ans au 04/03/2023**

*Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire pour prendre le départ le 04/03/2023. Elle devra être jointe au dossier d'inscription en la téléchargeant sur le compte Klikego du participant. Une décharge type sera disponible en téléchargement sur KLIKEGO.*

- **Lire et accepter le règlement de la manifestation**

*Aucune réclamation ne pourra être faite par le participant allant à l'encontre du règlement présent.*

- **Joindre obligatoirement un certificat médical ou sa licence FFA 2023 avant le 24 février 2023**

Pour les non licenciés

*Un certificat médical de moins de 1 an (datant au plus tôt du 04/03/2022) de non contre-indication à la course à pied en compétition est obligatoire pour participer et retirer son dossard pour les coureurs non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme.*

*Le certificat médical devra être obligatoirement téléchargé par le participant sur son compte Klikego pour validation et archivage. La date limite de dépose de son certificat étant le 24 février 2023 à 00h01. Au-delà de cette date, l'organisation pourra annuler la participation du coureur sans avoir à rembourser celui-ci des frais d'inscription.*

*Aucun certificat médical ne pourra être validé par un bénévole au moment du retrait des dossards. Seul notre prestataire KLIKEGO valide les certificats médicaux.*

Pour les licenciés FFA 2023 (licences Athlé Compétition – Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running)

*La copie de la licence 2023 devra être téléchargé sur le compte Klikego du participant.*

Pour les licenciés de la Fédération Française de Triathlon

*La licence 2023 n'est pas valable sauf si la mention « tous les sports en compétitions » est indiquée sur la licence.*

Pour les autres fédérations

*Aucune licence ne peut être validée (règlement de la FFA).*

Validation des certificats médicaux ou licences

*L'organisateur est seul juge de valider ou refuser un certificat médical ou une licence sportive. Le participant sera informé de la validation ou refus par un mail de KLIKEGO envoyé à l'adresse courriel indiquée sur le dossier d'inscription du coureur mais aussi en consultant son dossier.*

- **Participation et modalités d'inscriptions pour le Challenge Entreprises**



Le **challenge Entreprises** est ouvert aux personnels des entreprises, établissements, associations...Les équipes sont mixtes ou non, de 4 à 6 coureurs par équipe.

Possibilité de constituer plusieurs équipes par personnes. Au moment de l'inscription, il est possible d'inscrire une ou plusieurs équipes incomplètes. L'ajout ou la modification des

participants sera toujours possible jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Il est possible d'ajouter, retirer, remplacer des coureurs jusqu'au 24/02/2023. Le paiement de l'inscription peut se faire par CB au moment de l'inscription, par chèque ou virement bancaire après inscription. Facture envoyée après réception et validation du paiement.

### ➤ Tarifs d'inscriptions



- **Tarif d'inscription pour l'Intrail-Muros individuel : 19 euros** (CB uniquement)

*Ce tarif comprend les droits d'inscriptions, le Tee-Shirt de l'édition 2023 pour tous les participants, le ravitaillement d'arrivée « spécial Intrail-Muros » et les nombreuses animations sur le parcours.*

- **Tarif d'inscription pour le Challenge Entreprises : 250 euros** (CB – Chèque ou virement)

Ce tarif comprend

- ✓ La participation d'une équipe.
- ✓ Le tee-shirt pour chaque participant.
- ✓ L'invitation aux événements organisés avant et après manifestation (reconnaissance du parcours – colloque Sport et Santé en Entreprise...).
- ✓ La possibilité de modifier la liste des coureurs.
- ✓ Le dossard au nom de l'entreprise.
- ✓ Le départ de la course sans contrainte de SAS.
- ✓ La remise des dossards et lot avant course « spéciale Challenge Entreprises ».



Règlement par chèque : ordre « Coureurs d'Aventures » - adresse postale – Association Intrail, 15 rue de la Janaie, 35400 St Malo.

Règlement par virement : demande d'un RIB par mail via KLIKEGO



**CHALLENGE ENTREPRISES BÉNÉVOLAT**

**GAGNEZ VOTRE DOSSARD POUR L'ÉDITION 2024**

**Nouveauté 2023**

Participez à l'édition 2023 et mobilisez vos collaborateurs « non coureurs » sur l'évènement en étant bénévole-signaleur sur le parcours !

Ils pourront ainsi vivre la manifestation, vous encourager sur le parcours et partager avec vous un moment convivial et festif avant – pendant et après course !

5 bénévoles mobilisés = tarif inscription 2024 à 200 euros

10 bénévoles mobilisés = tarif inscription 2024 à 130 euros

15 bénévoles mobilisés = inscription 2024 offerte

**Modalités de participation** : suite à votre inscription 2023, vous recevrez un questionnaire par mail pour inscrire vos bénévoles. L'organisation ne se chargera ensuite de contacter et d'informer les personnes inscrites sur leur poste !

### **CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS**

Le 08/10/2022

### ➤ **Conditions d'annulation du participant ou de l'équipe**



Sur l'individuel : tout engagement est ferme et définitif. **Aucun engagement ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou report d'inscription pour quelque motif que ce soit même pour blessure !**

La revente ou cession d'un dossard sans passer par l'organisation est interdite. Le coureur bénéficiant d'un dossard hors cadre réglementaire ne pourra pas retirer son dossard !

En cas de blessure ou impossibilité de participation à la manifestation pour un autre motif, le coureur inscrit pourra revendre son dossard à un ami(e) de son choix, ou une autre personne quelconque, en passant par le service en ligne sur KLIKEGO : **la Bourse aux dossards**

**Ouverture de la bourse aux dossards sur KLIKEGO** : le vendredi 06 janvier 2023

Tarif de revente du dossard : 13 euros

Tarif d'achat du dossard : 18 euros

Le coureur vendant son dossard ne pourra retirer son tee-shirt.

Le coureur achetant le dossard ne pourra pas changer de SAS de départ ou changer la taille du tee-shirt commandé.



Sur le Challenge Entreprises : l'équipe devant annuler sa participation pourra demander un remboursement ou un report de l'inscription sur l'édition suivante.

### ➤ **Conditions d'annulation de la manifestation en cas de force majeure ou sur demande des autorités compétentes**

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger les participants, coureurs, bénévoles, publics...l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de neutraliser la course ou d'annuler celle-ci

Où

Les autorités compétentes peuvent interdire la manifestation entre le 28/10/2022 et le 04/03/2023 pour motifs autres que portant sur les modalités d'organisation de l'Intrail-Muros 2023.

Conséquences : Un report d'inscription sur 2024 sera mis en place pour les équipes du Challenge Entreprises. Sur l'intrail-Muros individuel, seuls les coureurs ayant choisis l'option payante à 5 euros « remboursement en cas d'annulation pour force majeure ou sur demande des autorités compétentes » pourront être remboursés des 18 euros d'inscription. Le coureur individuel n'ayant pas pris cette option ne pourra pas être remboursé.

## **LE VILLAGE COURSE DE LA MANIFESTATION**

Le lieu d'accueil, des départs et arrivées des 2 épreuves se situe comme pour l'édition 2022 au :

SALLE OMNISPORTS DU NAYE – TERRE PLEIN DU NAYE – 35400 ST MALO

**Ouverture aux participants** : le 04/03/2023 à partir de 16h00

Vous y trouverez

- Nos partenaires : exposants – stands...

Règlement Intrail-Muros 2023

Le 08/10/2022

- Un espace restauration – buvette ouvert de 19h00 à 23h30 et organisé par le Lions Club de Saint Malo.
- Notre espace d'accueil des participants.
- Nos animations.
- La zone de départ et arrivée des épreuves sur le parking.
- Le ravitaillement d'arrivée.

## IMPORTANT

- **Pas de vestiaire** possible pour se changer ou laisser vos affaires (plan Vigipirate grand rassemblement).
- Pas de stationnement possible sur le parking du gymnase du Naye : le parking sera fermé aux voitures le samedi 04 mars 2023.

## LES DOSSARDS

---

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire du dossard fixé sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé ou plié sous peine de disqualification et de se voir interdire l'accès aux « spots » du parcours. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

- **Le retrait des dossards**

### Avant le 04/03/2022

L'organisation mettra en place, quelques jours avant le 04/03/2023, un retrait anticipé des dossards pour les individuels et le challenge Entreprises. Les lieux et dates des retraits seront communiqués aux coureurs ultérieurement.

### Le 04/03/2023

Le retrait des dossards se fera à partir de 16h00. Le lieu du retrait sera communiqué ultérieurement aux coureurs (soit sur place ou à proximité du Village)

### Retrait électronique des dossards par QR code sans pièce d'identité

Un QR code vous sera attribué sur votre compte KLIKEGO et aussi envoyé par mail / SMS pour retirer votre dossard. Vous devrez présenter ce QR code au moment du retrait sans justificatif d'identité nécessaire. Celui-ci sera scanné par nos bénévoles, il nous informera sur la validation ou non de votre dossier d'inscription, la taille du Tee-shirt que vous avez choisi. En cas de dossier incomplet, le bénévole aux dossards ne pourra pas vous remettre votre dossard et lot.



En individuel, un même participant peut retirer plusieurs dossards et lots sur présentation des différents QR codes.



Pour le Challenge Entreprises le retrait des dossards et lots est collectif. Pas de retrait individuel possible. Un participant retire pour toute l'équipe les dossards et lots.

## ORGANISATION DES DÉPARTS

---

Les départ de l'Intrail-Muros sont espacés dans le temps par vagues appelées SAS de départs.



**Départ du SAS Challenge Entreprises de 20H00 à 20H30.** Toutes les équipes du Challenge Entreprises s'élanceront entre 20h00 à 20h30. **Les équipes n'ont pas à choisir de SAS de départ au moment de l'inscription.** Ouverture et accès à la ligne de départ à partir de 19h30. Les équipes ne pouvant pas prendre le départ dans cette plage horaire, pourront tout de même partir dans les autres SAS individuels sans avoir à s'y inscrire. Pour s'élancer sur le parcours, les équipes peuvent partir au complet ou non. Les départs individuels sont donc autorisés en fin de vague.



**5 SAS de départs pour les individuels de 20H30 à 21H45.** Au moment de l'inscription, les individuels doivent choisir le SAS dans lequel ils souhaitent partir. Les SAS sont de 600 coureurs ! Une fois complet, le SAS ne peut plus être choisi ! Tout changement de SAS pourra se faire uniquement si le SAS n'est pas complet.

SAS 1 : départ de 20H30 à 20H45

SAS 5 : départ de 21H30 à 21H45

SAS 2 : départ de 20H45 à 21H00

Ouverture du SAS : 10 minutes avant le départ

SAS 3 : départ de 21H00 à 21H15

SAS 4 : départ de 21H15 à 21H30

## **MATÉRIELS OBLIGATOIRES POUR PRENDRE LE DÉPART**

### **Course en nocturne**

Une lampe frontale ou ventrale en état de fonctionnement est obligatoire. Les lampes de poches sont interdites.

Un dispositif vestimentaire réfléchissants est obligatoire.

### **Parcours technique et glissant**

Une paire de chaussure type Trail est fortement conseillée. Les chaussures doivent être adaptées à la course à pied en milieu urbain et naturel. Elles doivent avoir une bonne accroche.

Un coupe-vent est recommandé pour protéger du vent et du froid à cette époque.

## **RAVITAILLEMENTS**

### ➤ **Un seul ravitaillement à l'arrivée et pas de gobelet**

Les participants sont en **totale autonomie alimentaire sur le parcours**. Un ravitaillement est mis en place après la ligne d'arrivée.

Un point d'eau sera installé à mi-distance mais aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée.

Le participant qui souhaite boire devra avoir son propre gobelet.

Le ravitaillement solide de l'arrivée sera mis en sachet individuel fermé et distribué par les bénévoles du ravitaillement. Il sera interdit de se servir par soi-même.



## **CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**



Pas de chronométrage officiel ni de classement sur l'Intrail-Muros individuel. Il n'y a pas de protocole de remise de récompenses en fin de manifestation.



Chronométrage électronique sur le dossard et classement sur le Challenge Entreprises. Le classement du Challenge Entreprises se fera à partir de l'addition des 4 meilleurs temps de l'équipe. Il récompensera la meilleure équipe mixte – la meilleure équipe masculine et la meilleure équipe féminine. Le protocole de récompense se fera post événement lors de notre soirée de remerciements

## **SERVICE MÉDICAL -SECURITE**

Le dispositif de secours préventif sera conforme à la réglementation en vigueur et qui s'applique pour les manifestations sportives sur la voie publique ouverte à la circulation de type course pédestre.

La course pourra être neutraliser quelques instants pour l'évacuation d'une personne nécessitant des soins et laisser passer une ambulance et /ou véhicule de sécurité.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée et aussi sur le parcours.

## **ASSURANCE**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **UTILISATION D'IMAGE**

*« J'autorise expressément les organisateurs de l'Intrail-Muros 2023, ainsi que leurs ayants droits comme les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »*

## **CNIL**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 et à la loi RGPD 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

## **ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'inscription à l'Intrail-Muros 2023 d'un participant sur la plateforme KLIKEGO atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des articles et dispositions.



Le 08/10/2022

